Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2025



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

2025/

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 34 48 Suffrages exprimés : Absents: 21 - dont POUR: 48 Absents AVEC pouvoir 14 - dont CONTRE: 0 Absents SANS pouvoir Nombre d'abstention(s): 0 7

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme GIRARD Nicole M. MOUNIER Christian Mme ANGELETTI Frédérique Mme GREGOIRE Sylvie Mme NALLET Christine Mme ARAGONES Claire Mme JEAN Amélie M. NOUVEAU Michel M. BATOUX Philippe M. PETTAVINO Jean-Pierre M. JUNIK Pascal M. BOREL Félix M. JUSTINESY Gérard Mme PIERI Julia M. BOURSE Etienne M. KITAEFF Richard M. RIVET Jean-Philippe M. CARLIER Roland M. LE FAOU Michel M. ROUSSET André M. DECHER Martine M. LIBERATO Fabrice Mme ROUX Isabelle M. DERRIVE Fric M. MASSIP Frédéric M. SILVESTRE Claude Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa Mme MILESI Véronique M. SINTES Patrick M. GERAULT Jean-Pierre Mme MONFRIN Marie-Josée M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSE Patrick
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier

Absents excusés:

Mme STELLA Aurore

M. ATTARD Alain

Mme FAURE Cécile Mme MACK Marie-Thérèse Mme MARIANI-RENOUX Séverine Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents non-excusés:

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/....

N° 2025-151

<u>COMMANDE PUBLIQUE</u> – Appel d'offres - Approbation du marché relatif à la collecte sélective des points d'apports volontaires sur une partie du territoire – Autorisation donnée au Président de signer

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025;
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 23 septembre 2025.

Un appel d'offres ouvert a été lancé avec pour objet la collecte sélective des points d'apports volontaires papiers et emballages sur une partie du territoire de l'agglomération.

Communes	Lot 1 – Collecte du papier	Lot 2 – Collecte des emballages
Cavaillon	X	
Cheval-Blanc	X	
Lauris	X	X
Les Taillades	X	
Lourmarin	X	X
Mérindol	X	
Puget	X	X
Puyvert	X	X
Vaugines	X	X

La durée de l'accord cadre est fixée à une année à compter de sa notification. Il pourra être reconduit trois fois par période annuelle.

Procédure de consultation

La présente consultation fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, passé en application des articles R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur les supports suivants :

Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics - Avis N° 25-84646 publié le 25/07/2025 ;



République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

Journal Officiel de l'Union européenne n° 489298-2025 - annonce publiée le 25/07/2025 ;

Profil acheteur : http://www.achatpublic.com.

Date d'envoi à la publication : 24/07/2025.

Date limite de remise des offres: 01/09/2025 - 17h00.

Délai de validité des offres : 4 mois.

Sélection des candidatures et analyse des offres

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Prix apprécié selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.	60 / 100
Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (cadre de réponse)	

Une seule offre a été déposée conformément au registre des dépôts par la société SAROM.

Lot 1:43 044.00 € TTC pour une année. Lot 2:84 564.58 € TTC pour une année.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché public, dans les conditions du présent rapport relatif à la collecte sélective des points d'apports volontaires sur une partie du territoire, lot n°1-papier avec l'entreprise SAROM pour un montant annuel de 43 044.00 € TTC;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché public, dans les conditions du présent rapport relatif à la collecte sélective des points d'apports volontaires sur une partie du territoire, lot n°2-emballages avec l'entreprise SAROM pour un montant annuel de 84 564.58 € TTC;



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

• AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

2025/....

Le Président,

Gérard DAUDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours grocieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.